

Bulletin Municipal

2026



PERSQUEN

Sommagine

Etat civil **p.1**

Vie scolaire **p.19**

L'édito du Maire **p.2**

Sports **p.20**

Renseignements utiles **p.3**

Associations **p.24**

Conseil municipaux **p.4**

Ragondins et frelons **p.29**

Voeux du maire 2025 **p.11**

Actualité artisanale **p.30**

Réalisations--Projets
Investissement **p.12**

Réglementations
et informations **p.32**

Actualités municipale 2025 **p.13**

Calendrier et dates
manifestations 2026 **p.38**

Information élection municipale **p.18**

ETAT CIVIL

Bienvenue à



13 mars – Madenn CAMPION

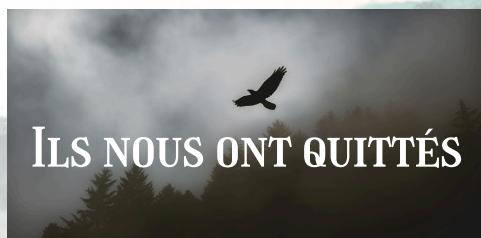
19 mai – Maylann TANGUY

20 sept – Azzaro LANGELOTTI

+ 2 naissances sans publication

Ils se sont dit Oui

2 août – Fabienne LE GAL et Nicolas LAHAYE



04 janvier - JAN Cécile

12 janvier - LE FOURNER Robert

19 janvier - IMFELD Thierry

15 août - WHITE Darren

27 octobre - LE MÂR Robert

L'édito du Maire



A l'heure où nous abordons une nouvelle année, Je souhaite tout d'abord vous présenter mes vœux les plus chaleureux pour 2026.

Que cette année vous apporte santé, sérénité et réussite dans tous vos projets.

Cette période de transition est également l'occasion de vous présenter le bilan des actions menées durant l'année écoulée, ainsi que les perspectives qui se dessinent pour 2026.

Un nouveau marquage au sol a été réalisé afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Deux nouveaux panneaux d'affichage libre ont été installés. Ils permettent une meilleure diffusion des informations communales et associatives

L'acquisition d'un nouveau véhicule de service est venue renforcer les moyens techniques de la commune.

Toujours soucieux de réduire la consommation énergétique et de moderniser l'équipement existant, la commune a investi dans de nouvelles illuminations, plus économies et adaptées aux enjeux actuels.

La rénovation de l'école et de la mairie est en bonne voie de réalisation, les retards dans l'attribution des subventions ainsi que la lourdeur administrative ont empêché le lancement des travaux en 2025. Mais toujours très motivée dans ce projet, un grand nombre de discussions se sont succédées avec plusieurs hauts représentants de notre département qui ont pris conscience de l'importance de ces rénovations pour la survie de notre petite commune. Le chantier devrait démarrer dans le courant du 1er semestre 2026.

Le transfert de la compétence assainissement collectif à Roi Morvan Communauté est toujours d'actualité. Le conseil municipal s'est prononcé contre la passation au 1er janvier 2027. Mais la municipalité n'est pas fermée aux discussions et toutes informations complémentaires sur ce transfert d'ici 2027.

Je profite de cette occasion pour vous annoncer que je suis candidate aux prochaines élections municipales qui auront lieu en mars 2026 et je tiens à remercier les élus, les agents communaux, les riverains, les associations, qui m'ont soutenu durant ce mandat.

Avant de retourner aux urnes, je vous donne rendez-vous le 18 janvier 2026 à 11h00 pour les traditionnels vœux du Maire, cette année c'est à Pénéty que je vous attendrais pour le verre de l'amitié.

Accueil à la Mairie



Accueil du public

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le mercredi de 9h à 12h

Tél : 02 -97-51-22-57

Courriel :

mairie.persquen@wanadoo.fr

Site : persquen.bzh

Tél école : 02.97.39.97.79

Secrétaire de mairie :
Karine DEBROISE



Adjoint technique :
Émeline CONTOR



ATSEM :
Sonia RUYET



Employé communal
Olivier MAHÉ



NUMÉROS UTILES

POMPIER : 18

SAMU: 15

GENDARMERIE : 17

ou

Le Faouet : 02.97.23.07.37

Guémené/Scorff : 02.097.51.20.10

Centre Anti poison :

02.99.59.22.22

- | Déchèterie de Guémené:
- | 02.97.39.91.19
- | Horaires d'ouverture:
- | Hiver (01/11 au 31/03)
- | Du lundi au vendredi: 14h-17h30
- | Samedi: 10h-12h/14-17h30
- | Eté (01/04 au 31/10)
- | Du lundi au vendredi: 14h-18h30
- | Samedi: 10h-12h/14h-18h30

COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAUX 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

LE 28 JANVIER

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 à hauteur de 24 012 euros pour le chapitre 21 et 73 099 euros pour le chapitre 23.

VALIDE l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les besoins du service technique

AUTORISE Mme le Maire à rechercher, négocier et acquérir un nouveau véhicule de type utilitaire, essence, d'une valeur maximum de 12 000 euros

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition de ce véhicule

VALIDE le changement d'intervenant concernant le marché ECOLE/MAIRIE, partie « BET fluides thermiques », en la société HANOKI

VALIDE l'actualisation de l'avenant concernant la mission de maîtrise d'œuvre

PREND note qu'ARCHIBLOCK prend à sa charge la plus-value

DEMANDE que Mme Chloé AUTRET, Directrice de l'école, présente la totalité du projet du voyage scolaire à l'Ile Tydy, organisationnel et financier, lors du prochain conseil municipal,

SOUHAITE que les communes des enfants n'étant pas domiciliés à Persquen soient sollicitées dans le cadre des subventions pour ce voyage,

REPORTÉ à un conseil municipal ultérieur sa décision quant à l'attribution d'une subvention communale

DECIDE de ne pas augmenter l'ensemble des tarifs pour l'année 2025

	SALLE POLYVALENTE		PENETY (€)
	Moitié de salle (€)	Salle entière (€)	
Personnes de la commune	220	260	210
Personnes hors commune	320	380	300

Café après obsèques : 50 euros

Repas club de l'amitié : 60 euros

Concessions de cimetière et cavautins : 50 ans : 130 euros/m² - 30 ans : 90 euros/m² - 15 ans : 60 euros/m²

LE 18 MARS

Considérant que Mme Chloé AUTRET, Directrice de l'école, n'a pas répondu favorablement à la demande de présentation du projet de voyage devant le conseil municipal tel que sollicité lors du conseil municipal du 28 janvier,

Considérant qu'il subsiste des questions sur ce voyage et que la Directrice n'est pas présente pour y répondre,

Considérant que des frais de matériel sont à provisionner et engager en 2025 concernant l'école,

DECIDE qu'une subvention sera accordée pour le voyage scolaire 2025 à l'Ile Tudy à raison de 30 euros par enfant présent au séjour,

CHARGE Mme le Maire d'informer la Directrice de l'école de cette décision,

PREVOIT la dépense au budget communal.

VALIDE la convention d'utilisation des missions du Centre de gestion 56 pour 2025/2026

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et tout document s'y rattachant.

LE 1^{ER} AVRIL

VOTE :

LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2024

Fonctionnement

Dépenses : 258 986.86 euros

Recettes : 336 675.66 euros

Report 2023 15 310.72 euros

Excédent de clôture : 92 999.52 euros

Investissement

Dépenses : 88 945.19 euros
 Recettes : 67 456.65 euros
 Report 2023 : 59 949.88 euros
Excédent de clôture : **38 461.34 euros**

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Excédent de clôture : 92 999.52 euros
 Affectation section investissement recettes compte 1068 : 85 999.52 euros
 Report fonctionnement recette 002 : 7 000 euros

LE BUDGET COMMUNAL 2025

FONCTIONNEMENT : **293 832.00 euros**
INVESTISSEMENT : **666 996.86 euros**

LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2024

Fonctionnement

Dépenses : 11 366.92 euros
 Recettes : 17 443.99 euros
 Report 2023 : 5 568.31 euros
Excédent de clôture : **11 645.38 euros**

Investissement

Dépenses : 37 088.00 euros
 Recettes : 26 247.50 euros
 Report 2022 : 34 539.00 euros
Excédent de clôture : **23 698.50 euros**

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT

Report Fonctionnement recettes compte 002 : 11 645.38 euros
 Report Investissement recettes compte 001 : 23 698.50 euros

LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

FONCTIONNEMENT : **25 335.38 euros**
INVESTISSEMENT : **36 755.50 euros**

LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

- taxe d'habitation : 10.95%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.92%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.37%

LE 3 JUIN

VOTE les subventions au profit des associations pour un montant total de 2 259,90 euros décomposé comme suit :

ASSOCIATIONS PERSQUEN		
<i>Dénomination</i>	<i>Missions</i>	<i>Euros</i>
CLUB DE L'AMITIE	Animer et développer les liens des retraités ou non, loisirs, sorties, voyages	150,00
AMICALE LAIQUE PERSQUEN	Animer la vie sociale de l'école, favorise l'achat de matériel, aide au financement d'activité pédagogique et sportive	150,00
LES TROUBALOURDS DE PERSQUEN	Favoriser le divertissement, théâtre, animation	150,00
COMITE DES CHAPELLES	Chapelles de St Vincent et Pénéty : Conservation, entretien, valorisation, animation	150,00
AMICALE DES CHASSEURS	Chasse, protection du gibier, lutte contre le braconnage	150,00
FNACA	Défendre les droits des anciens combattants (Algérie, Maroc, Tunisie	50,00

AUTRES

Dénomination	Missions	Euros
UDPS 56 (Sapeurs Pompiers)	Assistance pupilles orphelins des Sapeurs Pompiers	50,00
SOLIDARITE PAYSANS	Maintien de l'emploi en agriculture, prévention, assistance	50,00
LE FAOUËT GYMNASTIQUE	Gym - 2 enfants de Persquen	40,00
GROUPEMENT JEUNES PAYS DE GUEMENE POURLETH	Foot - 11 enfants de Persquen	165,00
LES BOUCLES D'AGATHE	AGATHE 4 ans (maladie mitochondriale)	50,00
CROIX ROUGE	Aide d'urgence, soins, hébergement, soutien psychologique	50,00
FNATH	Accidentés de la vie	50,00
RESTO DU CŒUR	Secours alimentaire, aide à l'insertion	60,00
BANQUE ALIMENTAIRE	Aide alimentaire (convention avec Yann Jondot)	85,00
DON DU SANG	Promouvoir le don du sang, faciliter la collecte de l'EFS	50,00
CINE ROCH	Cinéma Guéméné	100,00
TELETHON	Recherche contre la maladie, accompagnement des familles	50,00
SPA	Accueil animaux abandonnés ou maltraités, adoption	249,90
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	Aide à la recherche, prévention, accompagnement	50,00
LES AMIS DES RESIDENTS DE L'HOPITAL ALFRED BRARD	Loisirs des personnes âgées en EHPAD	50,00
AMPER	Aide à domicile	160,00
LES BLOUSES ROSES	Animation et loisirs en pédiatrie (CHCB Kério pontivy)	50,00
FSE	Emile Mazé : comédie musicale 2025	100,00
		GLOBAL 2 259,90

PREVOIT les dépenses au budget communal

VOTE la création d'un emploi non permanent en accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique pendant la période estivale

Contrat à durée déterminée de 12 mois sur une période de 18 mois.

Démarrage envisagé le 1^{er} juillet 2025 pour une période de 4 mois soit jusqu'au 31 octobre 2025

Fonctions : espaces verts et petits travaux

Durée hebdomadaire : 20 heures

Rémunération : grille indiciaire d'adjoint technique territorial : échelon 1 – indice brut 367 indice majoré 366

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se rattachant à cette création d'emploi

PREND NOTE que la commune percevra une aide de 35% dans le cas d'une convention avec Cap Emploi pour un contrat aidé.

PREVOIT la dépense au budget communal

ACCEPTE de vendre à Monsieur LANDREVILLE le chemin accédant à sa propriété, parcelle cadastrée section ZO n° 0058, dont la surface et de 1134 m².

VOTE le prix au m² : 1 euro

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se rattachant à cette vente dont M. LANDREVILLE en assurera les frais d'achat et les frais d'acte notarié.

ACCEPTE d'attribuer le nom de Clémyrain à l'exploitation située route de Lignol dans le cadre de la mise à jour de la base adresse locale

AUTORISE Mme le Maire à établir et signer toutes pièces nécessaires à la mise à jour de la BAL, adresses et numérotation.

VOTE le nouveau tarif de la garderie périscolaire qui s'élève à 5 euros de l'heure (16h20-17h30)

VOTE les nouvelles conditions :

Inscription au mois

4 jours obligatoires par semaine

Les familles seront facturées en début de mois, à l'inscription

Toutes absences injustifiées seront dues

CHARGE Mme le Maire de faire appliquer cette nouvelle réglementation concernant la garderie périscolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire

LE 24 JUIN

PREND NOTE de la demande de mutation de l'ATSEM en poste à l'Ecole du Chapelain et **AUTORISE** le Maire à établir tout document relatif à cette mutation

AUTORISE le Maire à procéder à la publication d'une vacance d'emploi sur le site d'emploi territorial du Centre de Gestion 56

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement d'une nouvelle ATSEM selon les conditions fixées :

Les fonctionnaires titulaires ayant réussi le concours d'ATSEM principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe sont prioritaires,

Si le recrutement est infructueux, il sera possible de recourir à un agent contractuel, titulaire du CAP petite enfance, pour un CDD d'un an.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette embauche

APPROUVE la vente du trafic,

APPROUVE l'acquisition par T-F Auto, situé 13 Lann Cozlen à Locmalo 56160, pour la somme de 200 euros

AUTORISE Mme le Maire à établir tout document relatif à cette cession et procéder à l'encaissement de ladite somme

CHARGE Mme le Maire de faire effectuer les écritures comptables correspondantes à la cession de ce trafic

LE 30 SEPTEMBRE

VOTE le nombre et répartition des sièges au conseil communautaire de Roi Morvan Communauté pour la mandature 2026/2032

Répartition de 44 sièges

Communes	Population municipale	Répartition 44 sièges 2026-2032	Rappel répartition 44 sièges 2020-2026	
GOURIN	3892	6	6	
FAOUET	2816	4	4	
GUISCRIFF	2053	3	3	
LANGONNET	1851	3	3	
BERNE	1558	2	2	
MESLAN	1475	2	2	
PLOERDUT	1259	2	2	
LANVENEGEN	1133	2	2	
PLOURAY	1022	2	2	
GUEMENE SUR SCORFF	1136	2	2	
PRIZIAC	1024	2	2	
LOCMALO	894	2	2	
LIGNOL	855	2	2	
ROUDOUALLEC	715	2	2	
CROISTY	742	2	2	
LE SAINT	611	1	1	Siège de droit
SAINT CARADEC	468	1	1	Siège de droit
TREGOMEL				
KERNASCLEDEN	418	1	1	Siège de droit
LANGOELAN	404	1	1	Siège de droit
SAINT TUGDUAL	375	1	1	Siège de droit
PERSQUEN	358	1	1	Siège de droit
TOTAL	25 059	44	44	

EMET un avis favorable au projet pré-arrêté de Plan Local de l'Habitat de Roi Morvan Communauté

APPROUVE les objectifs fixés pour la commune

AUTORISE le Maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes dans les meilleurs délais

REFUSE l'exonération du remboursement de l'excédent d'investissement (642.27 euros) du syndicat du bassin du scorff suite à la fusion intervenue entre le Syndicat du Bassin du Scorff (SBS), le Syndicat Mixte du Sage Blavet et le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta au 1^{er} janvier 2021

AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention précisant la décision de la collectivité

PRONONCE le déclassement du chemin Goes Vihan accédant à la parcelle section ZO n° 0058 du domaine public pour réintégration dans le domaine privé

CHARGE le Maire d'informer le futur propriétaire de la nécessité de faire borner le chemin par un géomètre, à ses frais, afin d'en déterminer la section et le numéro de parcelle

REVOTE le prix de vente au m² à 1 euro

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la vente

VOTE la décision modificative n° 1 au budget communal 2025 afin d'assurer des travaux de voirie

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte 231 immobilisations : **- 5 000 euros**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte 2151 réseaux de voiries : **+ 5 000 euros**

VOTE la décision modificative n° 2 au budget communal 2025 afin de réaliser une opération d'ordre concernant des travaux d'aménagement du bourg de 2017

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte 2151 réseaux de voiries : **+ 17 958 euros**

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Compte 203 immobilisations : **+ 17 958 euros**

VOTE la titularisation de l'agent technique de 2^{ème} classe stagiaire, à temps complet, au 1^{er} novembre 2025

LE 16 DECEMBRE

VOTE les tarifs de l'assainissement pour l'année 2026

De 0 à 30m3 : 1.20 euros

Supérieur à 30m3 : 2.40 euros

Abonnement : 60 euros

Auquel vient s'ajouter le coefficient de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif en fonction de 3 coefficients :

Coeff axe autosurveillance : 0.300

Coeff axe règlementaire : 0.200

Coeff axe performances : 0.100

Soit un coefficient de modulation globale simulé de : 0.400 pour l'année 2026

Par 8 absences et 1 refus de vote pour manque d'information,

VOTE CONTRE

Le transfert de la compétence « assainissement collectif » à Roi Morvan Communauté à compter du 1^{er} janvier 2027

Le pacte de transfert joint en annexe

Les modifications statutaires liées au transfert de la compétence

AUTORISE Mme le maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*******8*******

RENOUVELE la convention avec l'ALECOB pour la période 2025 2026 et 2027

PREND NOTE que la cotisation annuelle s'élèvera à 429.60 euros / an selon la population de référence définie au dernier recensement de l'INSEE

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec l'ALECOB et tout document s'y rattachant

PREVOIT la dépense au budget communal

REFUSE le remboursement d'une partie de la facture de travaux d'électricité sollicité par M. Jean-Laurent BERNARD, ancien gérant du commerce Le Persken.

Pour rappel ces travaux étaient relatif à l'installation d'un four à pizza, à la demande du gérant.

Le 30 DECEMBRE

VOTE CONTRE *

Le transfert de la compétence « assainissement collectif » à Roi Morvan Communauté à compter du 1^{er} janvier 2027

Le pacte de transfert

Les modifications statutaires relatives à la prise de compétence

AUTORISE Mme le maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE POUR la décision modificative au budget assainissement 2025 :

Section investissement

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte 2315 - 16 000 euros

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Compte 203 + 16 000 euros

CHARGE Mme le Maire d'inscrire cette décision modificative au budget assainissement 2025 et faire exécuter les écritures de régularisation concernées.

SOLLICITE les subventions au titre de la DETR 2026 concernant les deux dossiers suivants :

Rénovation thermique de l'école – rénovation de la toiture avec opportunité photovoltaïque

Rénovation thermique de la mairie – Création de deux logements

APPROUVE les tableaux de financement relatif à ces dossiers

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif au dossier de demande de DETR 2026

* **LE TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 et du 03 août 2018, avaient rendu obligatoire le transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) aux communautés de communes, au plus tard le 1er janvier 2026. La loi n°2025-327 du 11 avril 2025 a supprimé le caractère obligatoire du transfert de compétence eau et assainissement.

- **Transfert eau potable en 2020 au syndicat EAU DU MORBIHAN.**

- **Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) transféré à Roi Morvan Communauté en 2006.**

Sur RMCom : mise en évidence d'une grande disparité entre les communes, âge des réseaux très disparate, stations d'épuration anciennes.

En 2022, 60 % des intercommunalités exercent la compétence assainissement, soit 80 % de la population nationale.

Le transfert de compétence permet :

- De mutualiser les moyens et de réaliser des économies d'échelle en particulier sur les contrats de prestations

regroupés, au sein d'une structure intercommunale plus étendue ayant des capacités financières et techniques plus importantes.

- De réaliser une montée en compétence des équipes administratives et techniques, bénéfique tant pour la gestion des services en régie complète et/ou munies de convention de prestations de services que pour le suivi des DSP (Délégation des Services Publics).

- D'établir une programmation pluriannuelle d'investissements plus ambitieuse, grâce à une capacité d'investissement augmentée.

- De transférer à la communauté de commune, la responsabilité du bon fonctionnement et de la conformité réglementaire des réseaux et stations d'épuration.

- De faciliter les échanges avec les partenaires institutionnels (Agence de l'eau, Département, Police de l'eau , etc...) notamment pour l'accès aux subventions par le biais des partenaires nommés précédemment .

En conclusion :

Il est proposé de matérialiser ce transfert par un pacte entre chaque commune et la communauté de commune, qui en préciserait les règles de gestion et financière :

- L'organisation de la gouvernance de la compétence assainissement collectif. -Le transfert volontaire des budgets assainissement.

- La construction du plan pluriannuel d'investissements. -L'harmonisation des tarifs perçus auprès des abonnés.

- Le transfert de compétence aura lieu le 1er janvier 2027 (voté par le conseil communautaire en septembre 2025).

Nb : pour que le transfert soit effectif, il faut le vote positif des 2/3 des communes et de leurs conseils municipaux, soit 14 communes sur 21.



INFORMATION

**Selon l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Toutes personnes morales ou physiques a le droit de demander communication
des délibérations ou des comptes rendus du Conseil Municipal**

VOEUX du MAIRE - 5 Janvier 2025

NOUVEAUX HABITANTS ET SPORTIFS A L' HONNEUR 80 PERSONNES REUNIES A LA SALLE POLYVALENTE



Myriam CHENAIS, maire, en présence des élus et du personnel communal, a accueilli les persquenoises et persquenois pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

« Je vous retrouve cette année toujours dans un esprit positif grâce à une situation financière communale saine et malgré les annonces budgétaires annoncées à la baisse pour cette nouvelle année.

Je profite également de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune » confie-t-elle.

Mme le Maire est revenue sur les réalisations 2024 avec le parking à Pénéty, quelques travaux de voirie et la remise en état du patrimoine avec un mur à Pénéty et le parvis de l'église du bourg.

Projet Ecole Mairie

« Le projet phare de la municipalité pour 2025 reste les travaux de l'école et de la mairie. Suite à des diagnostics très alarmant concernant la structure de la mairie, le projet s'élève à plus d'1 million d'euros aujourd'hui

Des dossiers de subvention sont toujours en cours et nous espérons pouvoir réaliser ce projet dans sa globalité. Les aides à l'investissement seront particulièrement étudiées cette année et je ne vous cache pas que le projet sera revu à la baisse en cas de subventions insuffisantes » explique-t-elle.

Assainissement collectif

« Un projet de transfert à Roi Morvan Communauté a démarré depuis plusieurs mois, des études sont toujours en cours afin que cette passation se passe dans les meilleures conditions » Après avoir remercié le conseil municipal et le personnel communal, Mme le Maire a laissé la parole à Sophie BLIN, membre du Comité des Chapelles qui a présenté les deux joyaux du patrimoine de Persquen : la chapelle de Pénéty et celle de St Vincent, dont les pardons ont lieu en juillet et août.

Challenge sportif Philippe Robic 2024

Avant de partager le verre de l'amitié, Philippe NARAS, conseiller municipal, a annoncé les résultats du Challenge Philippe ROBIC 2024 avec la remise des médailles et des trophées. L'ensemble des participants ont été récompensés grâce à tous les partenaires et associations qui soutiennent ce challenge.





RÉALISATIONS 2025

Patrimoine

2 panneaux d'affichage public

Place de l'église et rue
des Rainettes.

(Réalisation Nature et patrimoine)



Réfection des escaliers de l'église



INVESTISSEMENT

Acquisition d'un véhicule



1er investissement de l'année 2025, un nouveau véhicule pour le service technique . Un kangoo d'occasion d'une valeur de 7 990 euros



PROJET 2026



Travaux de rénovation école - mairie



Afin de prévenir les actes de malveillance et dégradation, la mairie réfléchit à mettre en place un système de vidéosurveillance



Actualités Municipale

Mme la Sénatrice du Morbihan, Muriel JOURDA, en visite à PERSQUEN le 23 juillet



Muriel JOURDA, sénatrice du Morbihan, a échangé longuement avec Mme le Maire sur l'octroi des subventions concernant le marché de travaux de l'école et de la mairie démarré fin 2023, ainsi que sur les dégradations de la voirie communale qui reste une préoccupation pour les riverains.

M. le Sénateur, Simon UZENAT, a rencontré Mme le Maire le 15 septembre



Longues discussions autour du projet école/mairie, visite des lieux, visite de la cantine, échanges avec les enfants, visite de la salle polyvalente, Simon UZENAT a passé plusieurs heures sur la commune et a réitéré son soutien aux petites communes rurales.



HOMMAGE ✕

M. Robert LE FOURNER, ancien maire, nous a quitté



Homme réservé et droit, Robert LE FOURNER nous a quitté le 12 janvier 2025.

Né en 1937 à Persquen, il fait toute sa carrière dans la gendarmerie et termine celle-ci à la Direction de la Gendarmerie Nationale du 16ème arrondissement de Paris.

C'est en 1992 qu'il revient sur Persquen, lieu-dit Le Déran, pour prendre sa retraite. Il s'y installe dans l'ancienne exploitation de ses parents avec son épouse, Maria, qu'il a épousé en 1960 à Lignol. Ils ont eu ensemble trois enfants.

En 1995 il devient adjoint au Maire de Persquen, M. Raymond RIVALLAIN, et est élu Maire en 2001 et en 2008 .Fort d'une rigueur dans l'établissement et le suivi budgétaire il lancera la réalisation de l'assainissement collectif de 1997 à 1999, il réalisera la salle polyvalente en 2006 et l'atelier communal en 2011.

Il sera un membre actif du club de l'amitié en tant que trésorier, membre du comité des chapelles avec l'embellissement de la chapelle de Pénéty.

Le calme il le trouvait dans la marche avec une randonnée qu'il affectionnait particulièrement, le rond de St Vincent.

Déménagement De L'école



Compte tenu du démarrage des travaux de l'école et de la mairie prévu 1er semestre 2026, les élèves de l'école du Chapelain se rendent à la salle polyvalente depuis la rentrée de septembre.

Afin de ne pas les perturber en cours d'année, le matériel et le mobilier scolaire ont été déménagés dès l'été et l'équipe enseignante a assuré l'aménagement des classes afin que la rentrée se passe dans de bonnes conditions.

Côté jardin, les classes sont divisées en deux parties comme à l'école, côté rue ils disposent d'un coin calme et d'un coin sieste.

Un grillage ainsi que deux portillons ont été installés par le service technique afin de sécuriser le terrain de la salle qui sert aujourd'hui de grande cour pour le plus grand plaisir des enfants.

Les parents bénéficient du parking de la salle ainsi que du grand parking situé cité Louis le Goff.





Joyeux anniversaire

Le 5 juillet Mme le Maire a assisté au 99 ans de la doyenne de la commune, Marie PHILIPPE

CCAS

Samedi 15 novembre, le traditionnel repas du CCAS lors duquel les aînés ont levé leur verre pour lancer le départ d'un après-midi de partage.

Cette année le repas s'est déroulé à la salle de Pénéty à la plus grande joie de certains qui n'avaient pas traversé le hameau depuis des années

Mme le Maire
et M. Hervé BANSARD



Mme le Maire

Entourée de M. Gabriel BARANGER,
M. Louis MORVAN, Mme Cécile EVANNO,
Mme Yvette ROBIC,
Mme Joséphine GUEGAN

COLIS de NOËL

La distribution des colis a commencé le mercredi 17 décembre 2025 pour les seniors qui n'ont pas pu se déplacer au repas du CCAS.

Mme le Maire et Mme Linda DANIAULT, 2ème adjointe, ont collaboré à la préparation de ces colis pour le plus grand plaisir des ainés.



TOUSSAINT



Après le cimetière du bourg en 2024, c'est le cimetière de St Vincent qui est à l'honneur en 2025 pour son fleurissement lors des fêtes de la Toussaint.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année Edenn et April ont porté la gerbe jusqu'au monument aux morts et étaient fières d'écouter le discours de Mme le Maire entourées des deux portes drapeaux



Encore une médaille pour Philippe Naras.

Philippe Naras a reçu la Médaille d'argent de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Cette distinction vient récompenser un adepte d'ultra-trail pour plus de 30 ans de bénévolat associatif, de savoir-faire et de savoir-être, mis au service de la transmission de ses connaissances dans le milieu sportif.

Des compétences de plus en plus rares, dont Persquen est fière de compter parmi ses membres.

don de sang

sauvez des vies !

**Salle polyvalente
de
Guémené Sur Scorff**

Lundi 02 Mars de 14h30 à 18h30

Mercredi 17 Juin de 14h30 à 18h30

Jeudi 03 Septembre de 14h30 à 18h30

Vendredi 11 Décembre de 12h00 à 16h00



Donnez votre sang

Information importante

ELECTIONS MUNICIPALES 2026



ATTENTION

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, modifie le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants.

Elle s'applique à compter du renouvellement général de mars 2026

Le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage.

Les électeurs ne peuvent plus modifier les listes.

Vote blanc ou vote nul : quelles différences ?

RAPPEL

Les votes « blanc et nul » sont mentionnés dans le résultat du scrutin mais non comptabilisés dans les suffrages

Ils sont annexés au procès-verbal de l'élection dans chaque bureau de vote.

Vote blanc



Une enveloppe vide



Un bulletin vierge dans l'enveloppe

Vote nul

Un bulletin sans enveloppe



Un bulletin non réglementaire



Un bulletin annoté



Un bulletin déchiré



Vie Scolaire

L'école du Chapelain en classe de mer à l'Île Tudy

Avec le soutien de la Région Bretagne, la mairie de Persquen et l'amicale de l'école, les élèves de l'école du Chapelain ont eu la chance de partir une semaine en classe de mer à l'Île Tudy du 02 au 06 juin. Au programme : réalisation d'un aquarium, pêche à pied, pose et relevage de casiers en mer, visite des viviers et de la criée de Loctudy... « Les enfants de CE2-CM1-CM2 ont également fait du catamaran, un très bel instant de vie sous une météo presque radieuse », expliquent Chloé Autret, directrice de l'école et Laure Boursillon, institutrice. « On veut refaire du bateau tout de suite ! », ont crié en chœur les plus jeunes, à peine revenus à l'école avec des souvenirs plein la tête.



La rentrée 25/26 sous le signe du renouveau

Cette année les élèves de l'école de Persquen ont accueilli deux nouveaux professeurs des écoles :

Guillaume BRESSON - Directeur de l'école et en charge des CE2, CM1 et CM2

Élisa COURTEMANCHE - Enseignante en charge des maternelles, CP et CE1

et Sonia RUYET -ATSEM de l'école



Spectacle de Noël

Cette année, sous la houlette des enseignants, les enfants ont organisés un petit spectacle, et avec la collaboration de l'Amicale Laïque un mini marché de Noël





Randonnée Pourleth

En raison des intempéries la Randonnée Pourleth n'a pu avoir lieu cette année.

Le passage du bâton Persquen / Berné s'est déroulé le 5 octobre 2025



Gymnastique



L'association **Siel bleu** a pour but de promouvoir et de proposer de l'activité physique adaptée pour différents types de publics, où qu'ils soient. Dans ce sens à Persquen, la gym douce qui a lieu le mardi matin se veut adaptée à toutes et tous. La pratique est assez variée avec par exemple des exercices d'équilibre, de coordination, du renforcement musculaire, de la souplesse, etc... Et cela en passant un bon moment, dans la bonne humeur et toujours avec le sourire!

Florian **FECELIER**

Chargé de Prévention Morbihan tél: 06.47.78.36.26



Courses cyclistes de Persquen



Beaucoup de monde, le dimanche 27 juillet à Persquen pour les courses cyclistes organisées par l'UC Inguiniel, présidée par Sylvain Contor.

Les organisateurs ont pu compter sur le soutien des bénévoles qui était sous la houlette d'Alain CHENAIS pour assurer une belle journée.

La première épreuve concernait la catégorie U17, avec 40 coureurs au départ.

À trois tours de l'arrivée, deux coureurs parviennent à s'échapper du peloton : Nicolas Korfel-Olivier du VCP Loudéac et Thomas Simon de l'AC Lanester 56. Les deux échappées tiendront jusqu'au bout et c'est finalement Nicolas Korfel-Olivier qui l'emporte au sprint. Romain Millet de l'UC Inguiniel, originaire de Lignol, termine 16e.

Chez les féminines, Léonie Loussouarn de l'AC Lanester 56 décroche la première place.

La deuxième course, OPEN 2-3 + ACCES 1-2 hommes et femmes, a réuni 95 participants et a tenu toutes ses promesses. Nathan Lahaye de l'AC Pays de Baud s'impose, devant Malo Henriquez de l'ES Quévenoise et Baptiste Allain de l'OC Locminé, qui complète le podium. Le 1er du club d'Inguiniel est Clément CHENAIS.

Un bel après-midi de vélo, très bien organisé et dans une ambiance conviviale.





Philippe Naras au Tor des Géants



Au delà du défi sportif, une aventure humaine incroyable.

Le Tor des Géants, ultra-trail de 352 km et 29 600 m de dénivelé autour de la vallée d'Aoste, est à parcourir en moins de 150 heures. Sélectionné au tirage au sort après quatre tentatives, je me lance dans une préparation exigeante, soutenu par ma famille. Je reconnaissais une partie du parcours lors du Grand Trail de Courmayeur, ce qui confirme l'ampleur du défi et l'importance de la météo. Avec l'aide de précieux conseils, notamment de Pierre LeTortorec (kiné et ultra trailer de renom) et de mon coach Yorick, véritable source de dépassement et d'inspiration, j'affine ma préparation.

Arrivé en Italie quelques jours avant le départ pour m'acclimater et récupérer du trajet, je finalise mon matériel et rencontre d'autres participants français.

Le dimanche 14 septembre, dans une ambiance incroyable, je prends le départ avec Yannick et Bruno. Nous avançons ensemble, partageant ravitaillements et discussions, jusqu'à l'abandon de Bruno.

Avec Yannick, sans rechercher la performance, nous vivons pleinement l'aventure, chacun à son rythme. Les nuits en montagne deviennent pour moi des moments privilégiés de réflexion, accompagné par la musique choisie par mes filles.

À une cinquantaine de kilomètres de l'arrivée, une violente douleur au quadriceps gauche complique chaque descente. Malgré tout, je continue sans rien dire à Yannick car après 300 km tout le monde a mal quelque part, mais mon rythme baisse. Je l'encourage à partir devant, mais il refuse : « On a commencé ensemble, on finira ensemble. »

La dernière nuit, l'ascension du col Malatrà s'annonce difficile, mais le fait d'avoir reconnu le terrain m'aide à avancer, appuyé sur mes bâtons à chaque foulée. Pas à pas, l'exaltation de l'arrivée me porte.

Au petit matin, samedi, je franchis la ligne d'arrivée après 139 h 02 min 42 s d'effort. Sur 1 142 participants, 399 abandonneront ; je termine 510e, épuisé mais heureux, après moins de six heures de sommeil sur toute la semaine.

Le lendemain, la remise officielle célèbre chaque finisher. Je retrouve les autres Français et savoure ce moment unique, médaille au cou.

Je remercie chaleureusement Céline mon épouse, mes filles, ma famille, mes amis, Pierre, Yorick et mes amis de Savoie, le club de handball de Guémené, les participants de challenge Philippe Robic, mes potes du Gros Chêne, Yann ewen de Go Sport, Damien de Run Aventure, l'équipe de fans d'Intermarché, les gens chez qui je travaille pour leurs retours, l'équipe française sur place particulièrement Yannick, ceux de là-haut qui veillent sur moi ainsi que l'organisation et les bénévoles du Tor.



Yorick



**Yannick et Philippe
22**





Challenge Ph ROBIC

"L'année de tous les records"



Cette 3ème édition confirme l'intérêt des sportives et sportifs de Persquen pour ce challenge. Année de tous les records avec 20 participants dans des activités toujours aussi diversifiées et près de 200 compétitions réalisées par l'ensemble des compétiteurs avec des faits marquants comme par exemple, Odette JARNO qui a réalisé **1515 km** lors d'un pèlerinage entre Le Puy et Santiago de Compostelle, 10 adultes inscrits mais aussi la participation de 4 représentants de ce challenge à la randonnée "les boucles d'Agathe" à Ploerdu et enfin, plus de 100 matchs réalisés par l'ensemble de nos futeux.

Daniel COLLET a une nouvelle fois tenu son rôle de médiateur et de contrôleur malgré quelques difficultés récurrentes liées au site internet. En parallèle, il tient à souligner la qualité du duel pour les premières places avec un suspens maintenu jusqu'aux dernières semaines.

Vous pouvez consulter le règlement dans le bulletin ou sur le site internet de la mairie ainsi que la conduite à tenir si vous désirez vous inscrire.

De plus, et cela tout au long de l'année, suivre les résultats et le classement sur le site : persquen.bzh.

La remise des médailles aura lieu le jour des vœux du Maire, un tirage au sort pour gagner des lots exceptionnels aura lieu pour les participants présent ce jour là.

Merci à tous nos partenaires et associations de Persquen pour leur implication et leur générosité, grâce à eux, nous pouvons récompenser l'ensemble de nos participants.



Comité des Chapelles de Persquen



4 rue Bellevue
56160 Guémené-Sur-Scorff
02.97.07.46.42
Siret : 809 385 628 00049
APE : 4120A



La gare
GUÉMENÉ SUR SCORFF
0297512129



AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque organise des manifestations variées dans le but de soutenir le projet de pédagogique de l'école du Chapelain ainsi que de créer du lien. Concrètement, les bénéfices permettent à l'association de participer à l'achat de matériel scolaire, conjointement avec la Mairie, ainsi qu'à financer des activités culturelles et sportives, classe de mer ou autres sorties scolaires.

Le bureau de l'association est composé de:

Aurélie Vauchel (présidente)
Yuna Léon (vice-présidente)
Amélie Bled (trésorière)
Erwan Ferronnière (vice trésorier)

Prochains événements:

Courant février: vente de saucissons d'Auvergne.
Week-end du 4 avril: soirée avec repas
14 Juin : kermesse de l'école

Contact:

Si vous avez envie de soutenir l'association dans ses projets, si vous avez des idées ou des suggestions. N'hésitez pas à nous contacter :

Mail : amical.chapelain@gmail.com/
Tél : 06.60.93.52.63. (Aurélie Vauchel)



Aurélie Vauchel



Yuna Léon



Amélie Bled



Erwan Ferronnière



LES TROUBLAOURDS DE PERSQUEN

Vie associative

Au cours de l'année, l'association **Les Troubalourds de Persquen** a mené plusieurs évènements qui ont rythmé la vie de la commune.

Parmi les temps forts, la désormais incontournable soirée crêpes organisée le 29 mars, a rassemblé de nombreux participants dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



L'autre temps fort de cette année a été marqué par le weekend théâtre et ses deux représentations très attendues, proposant tout d'abord une pièce jouée par les enfants de la troupe, très appréciée du public, puis ensuite une pièce jouée par les adultes; pièce écrite par Olivier TOURANCHEAU qui a honoré l'association en assistant à la représentation du samedi soir. Sa venue fut un réel encouragement pour les comédiens et un moment aussi très apprécié par le public. Grâce à l'implication des bénévoles et à la participation des habitants, ces évènements contribuent au dynamisme de la vie locale.

L'association remercie chaleureusement toutes les personnes mobilisées et vous donne rendez-vous pour notre traditionnelle soirée crêpes le **25 avril 2026** et le weekend théâtre le **5 et 6 décembre 2026**.



convivialité, partage et souvenirs

Le Club de l'Amitié de Persquen poursuit avec enthousiasme ses activités, fidèle à sa vocation : créer du lien, partager des moments conviviaux et entretenir l'esprit d'entraide et de bonne humeur qui fait sa réputation.

Avec 118 adhérents, notre club est aujourd'hui l'un des plus dynamiques de la région. Tout au long de l'année, il propose un programme riche et varié, mêlant festivités, loisirs, découvertes et amitié. Des rencontres tout au long de l'année

Le club organise trois fest-deiz et trois repas, dont un à l'occasion de l'Assemblée Générale, moment fort de l'année où chacun peut échanger, proposer et partager dans la convivialité.

Un loto très attendu et un voyage d'une journée viennent compléter le calendrier, toujours dans la bonne humeur et la camaraderie.

Les mercredis de l'amitié:

Cinq mercredis après-midi sont également consacrés aux rencontres amicales, de 14 h à 17 h, autour d'un goûter.

Au programme : jeux de cartes, jeux de société et boules bretonnes, dans une ambiance chaleureuse où rires et bonne humeur sont toujours au rendez-vous. Ces moments simples et joyeux sont le cœur battant du club, où se tissent de belles amitiés.

Une nouveauté cette année

Grande nouveauté 2025 : le lancement de cours de cuisine animés par Séverine, membre de l'EVS (Environnement et Vie Sociale) de Roi Morvan Communauté.

Ces ateliers rencontrent déjà un franc succès : ils permettent d'apprendre, d'échanger des recettes, et surtout de partager un bon moment autour des plaisirs de la table !

Un hommage à Robert Le Fournier

Nous avons une pensée pour Robert Le Fournier, qui fut longtemps trésorier et surtout une figure marquante de notre association.

Et demain... Avec la même énergie et le même plaisir de se retrouver, le Club de l'Amitié continue de grandir et d'innover, pour le bonheur de ses membres et de toute la communauté de Persquen et environs.



Le Dimanche 3 Août 2025 nous avons eu, comme chaque année, notre Pardon à la chapelle Notre Dame de Pénéty.

Celui-ci fut, cette année, particulièrement réussi, tant par le nombre de participants (environ 700 visiteurs tout au long de la journée dont 350 personnes qui ont assisté à la messe le matin et 450 repas servis pour le déjeuner), que par la très chaleureuse et joyeuse ambiance (chants, bagad, danses bretonnes...)



Mais qu'est-ce qu'un Pardon se demanderont peut-être certains ?

Une fête populaire ? religieuse ? bretonne ?

Un rassemblement paroissial ? communal ?

En réalité un peu tout cela à la fois.

Tout d'abord c'est une fête 100% bretonne. Aucune autre région de France ne possède de Pardon.

C'est également assurément une fête religieuse qui existe depuis la nuit des temps. Le nom de "Pardon" vient du verbe pardonner. Il indique clairement le sens originel de cette fête. Il s'agissait pour les catholiques de se regrouper pour demander pardon au Bon Dieu pour les fautes commises par chacun et dans un même élan, il permettait à tous de se pardonner mutuellement, entre voisins ou amis, ou encore en famille.

Ces fêtes sont donc logiquement, encore et toujours, marquées du sceau de la spiritualité et de la foi avec une

grand'messe solennelle en Français/Latin/Breton, la bénédiction de l'eau à la fontaine et une procession où l'on peut voir beaucoup de costumes bretons traditionnels et de très belles bannières anciennes.

Le Pardon est aussi une grande fête profane et populaire qui regroupe, qu'ils soient croyants ou non-croyants, parents, enfants, voisins, amis, familles, avec son déjeuner, sa buvette, ses chants, son bagad, ses danses bretonnes, ses animations... Autant d'occasions d'échanger autour d'un bon repas (merci à notre cuisinier) ou d'un verre partagé. N'y verrions-nous pas se vivre ainsi un voisinage qui se réchauffe, des accords de solidarités qui se consolident ou encore des amitiés qui s'épanouissent ?

Les anciens qualifiaient le Pardon de "fête entre ciel et terre" montrant ainsi clairement ses deux facettes, religieuse et profane, qui ne s'opposent pas mais se complètent.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons maintenir et développer cette vieille tradition bretonne.

C'est aussi grâce à l'argent collecté durant le Pardon (essentiellement bénéfices du déjeuner) que nous pouvons aider la Mairie à restaurer et entretenir nos belles chapelles de Pénéty et de Saint Vincent.

Nous vous attendons tous le dimanche 2 Août 2026 pour la prochaine édition du Pardon de Notre Dame de Pénéty.

BUGON PENETY



Aveid an eil gwezh 'mañ bet sawet ar « Fest-noz ba Peneti », d'an 13 a viz an Awen 2025, ged ar c'hevredigezhioù « Bugon Peneti » ha « Skol Diwan Pondi ». Ha plijadur a zo bet ur wezh c'hoazh ! 10 strollad kanerionedes ha sonerionedes oe daet, a-dost (Persken, Mêland, Baod, Ar Gemene), pe a-bell (Lokmikaelig, Sant-Turian, Kloar-Karnoed, Gwened...). Mem Annie Ebrel, unan ag ar c'haneresed gwellañ a zo ba Breizh, oe amaň, goude boud kanet ba Gwerleskin un tammig koursoch. Bourrabl 'oe! Klinklet mad oe ar sal, ha mad oe ar c'hampouezh, 'stèl ar blez passet. Trugarez a lâran da dud bugale ar skol o deus labouret start aveid ma vehe braw ar fest. Trugarez a lâran d'an Itron Vaeres ewez, he deus « kemeret ar giriegezh » da zigor ar sal d'an dud daoust da normoù-gwalltan strizhoc'h-strizh. Ha mersi ewez d'an dud ag ar gumun a zo daet, pas kalz, siwazh... Koutant oe razh an dud, an danserion ha danseresed en deus c'hwezhet mad, en ur c'hoarzhiñ ged joe, èl-reson ! Sur a-walc'h vo gwraet en-dro ba achiwmant ar blez-mañ !

Pour la seconde fois s'est déroulé le « Fest-Noz ba Peneti », le 13 décembre 2025, organisé par les associations « Bugon Peneti » et « Skol Diwan Pondi » (école Diwan de Pontivy).

Une nouvelle fois, ce fût un beau moment d'humanité et de plaisir.

10 groupes de chanteurs et soneurs sont venus, de près (Persquen, Melrand, Baud, Géméné) et de loin (Locmiquelic, Saint-Thurien, Clohars-Carnoët, Vannes).

Même Annie Ebrel, l'une des plus belles voix de Bretagne, était là, après avoir chanté à Guerlesquin un peu plus tôt dans la soirée.

La salle était bien décorée, les crêpes étaient bonnes, comme l'an passé. Un grand merci aux parents d'élèves qui ont travaillé dur pour que la soirée soit une réussite.

Merci également à Mme la maire qui a pris la responsabilité de nous ouvrir la salle malgré des normes-incendie de plus en plus strictes.

Et merci aux habitant.e.s de la commune qui se sont déplacé.e.s, même s'ils étaient peu nombreux-ses.

Tout le monde était content, les danseurs et danseuses ont bien transpiré, avec le sourire, bien-sûr ! On remet certainement ça à la fin de cette année !

Vous êtes maintenant familiarisés avec nos deux envahisseurs annuel « le ragondin et le frelon asiatique » mais quel est leur durée de vie et comment se reproduisent-ils ?

LE RAGONDIN



La durée de vie du ragondin est de 5 à 10 ans avec 2 à 3 portées par an, ce qui en fait un envahisseur majeur qui est aujourd’hui destructible à tir toute l’année.

La maturité sexuelle chez la femelle se situe entre 3 et 8 mois, et chez le mâle 4 à 10 mois selon l'époque de la naissance. La gestation dure entre 127 et 138 jours. La femelle donne naissance à 5-6 petits velus ayant les yeux déjà ouverts, le taux de survie est très élevé.

Dissimulation difficile pour ce ragondin blanc
de 8kg capturé à St Vincent

LE FRELON

Le frelon asiatique quant à lui a une durée de vie de 30 jours en période estivale, 55 jours quand le printemps est chaud. Une reine fondatrice a une espérance de vie d'un an (5 ans chez l'abeille). Un nid de frelons asiatiques reste actif jusqu'aux premières gelées. Les frelons se reproduisent pendant l'automne, vers les mois de septembre-octobre (novembre selon les saisons).



Les femelles reproductrices qui ont vu le jour au début de la saison s'accouplent en dehors du nid avec les mâles. La reine fondatrice peut pondre jusqu'à 1000 œufs. Elles sont les seules à survivre et à devoir s'organiser pour passer l'hiver.

Les mâles, les dernières larves et les ouvrières meurent



Nid avec œufs et larves

Nid à Manerbec(60x60cm)



Cette année, 41 ragondins capturés et 9 nids de frelons asiatiques et 8 nids de frelons européens détruits par Christian, Daniel et Philippe



Le Jardin de Pierrick et Laura : Une Première Année Qui Fait Germer de Belles Rencontres



Notre première saison de maraîchage a été rythmée par le travail de la terre, les saisons... et surtout des échanges avec les habitants de la commune. Dès le printemps, les premières semences ont lancé l'aventure et donné vie à une production locale, respectueuse de l'environnement et tournée vers le partage.

Une saison riche en apprentissages

Entre gestion de l'eau, observation des sols et test de variétés adaptées à notre terroir, nous avons affiné nos pratiques pour proposer des légumes sains, savoureux et accessibles.

Des récoltes au service du local

Nos légumes de saison ont trouvé leur place dans quelques commerces locaux, au point de vente à la ferme et dans les commandes passées sur notre page :

<https://commande.kuupanda.com/producteur/2559/particulier>

Merci pour votre soutien et votre fidélité !

Et la suite ?

Nous entamons la deuxième année avec enthousiasme : ouverture de nouveaux jardins, et diversification des cultures. Nous préparons également une porte ouverte au Jardin pour le début de l'été

Merci à la municipalité et à tous les habitants pour leur confiance. À très bientôt au marché, à la ferme... ou au détour d'un chemin !



DEUX TINY HOUSES ONT POUSSÉ DEBUT 2025 A FORÊT TOTEM !

À Persquen, Forêt Totem a décidé de voir les choses en grand... en version miniature. Pour



la saison 2025, le site a accueilli **deux tiny houses**, ces mini-maisons mobiles en bois, de presque 20m², fixées sur une remorque. Une évolution qui renforce l'attractivité du lieu, sans jamais perdre son âme forestière.

Avant d'en arriver là, il a fallu se retrousser les manches. En amont, ce sont 3 années de dossiers administratifs, soutenues par Myriam Chenais, pour obtenir les autorisations nécessaires. Suivies

de périodes de doute dans le choix du constructeur et du modèle...

Fin 2024, cela devient concret avec le démarrage du **chantier de terrassement et de réseaux mené au cordeau**, pour un terrain bien stable, une étape très impressionnante... Puis est venu le moment tant attendu de l'arrivée des deux tiny houses, fabriquées par *Ideal Tiny*: acheminées par la route depuis Nantes, des manœuvres millimétrées par un conducteur hors-pair d'un grand tracteur ont été effectuées pour les installer chacune sur leur plateforme à la lisière de la forêt.

Une fois posées, les tiny houses ont été **entièvement équipées**, du lit douillet à la kitchenette fonctionnelle, tout pour un séjour tout cocoon, avec une immersion totale dans la nature grâce à ses baies vitrées tournées vers la forêt.

Autour de ces nouvelles venues, le décor n'a pas été laissé au hasard. Des **travaux paysagers** ont permis de fondre les hébergements dans leur environnement : plantations locales pour de belles haies et cheminements discrets ont été aménagés pour offrir une réelle intimité à chaque hôte qui souhaite déconnecter et se sentir au plus près de la forêt.

Avec ces deux tiny houses, Forêt Totem peut désormais proposer **jusqu'à 22 couchages**, pour un accueil privilégié d'hôtes en quête de repos et d'immersion en nature, mais aussi des groupes (familiaux ou amicaux) et de stages bien-être.



En 2025, la Forêt Totem s'est agrandie...mais sans perdre ses racines !

contact@foret-totem.fr



Réglementations



Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces vert public.

Depuis le 11 décembre 2020, le nouvel article R.634-2 du code pénal modifie les sanctions liées aux déjections canines

Il s'agit désormais d'une contravention de 4^e classe punie d'une **amende de 135€**

Tous possesseur ou propriétaire de chien est tenu au ramassage des déjections canines



"La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de tous !"

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

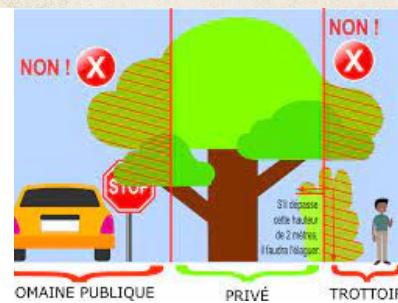
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés : 10h à 12h

ENTRETIEN DU JARDIN

Le brûlage des déchets verts est interdit depuis le 26 sept 2019. Vous avez la possibilité de les composter, de les broyer ou de les déposer en déchetterie. Le brûlage des déchets verts expose à une amende de 450€. Les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines doivent régulièrement être élagués ou taillés à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limite à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas la signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les lignes (EDF, téléphonie, éclairage public,...) Il est interdit de laisser pousser des haies et arbres à moins de deux mètres du domaine public.



LE DÉSHERBAGE DES TROTTOIRS : OBLIGATION DES RIVERAINS POUR LES PIEDS DE MURS!

L'entretien des trottoirs, même s'ils appartiennent au domaine public, relève de chacune et de chacun d'entre nous : désherbage en été ou déneigement en hiver sont donc sous notre responsabilité

partagée. **J'ENTRETIENS MON TROTTOIR TOUTE L'ANNÉE**



LES TOILETTES ET L'ÉVIER NE SONT PAS DES POUBELLES

NE PAS JETER



MÉDICAMENTS



PEINTURES
& SOLVANTS



PROTECTIONS
PÉRIODIQUES



LINGETTES
& CONTON-TIGES



HUILES
& GRAISSES



PRODUITS
TOXIQUES



RESTES
ALIMENTAIRES



LITIÈRE
POUR CHAT

JETER CES DÉCHETS DANS LES SANITAIRES
OU DANS LES ÉGOUTS :

- pollue les rivières
- diminue l'efficacité des stations d'épuration
- bouche les canalisations et les réseaux
- met en danger le personnel d'assainissement

DES CONTENEURS SONT À VOTRE DISPOSITION





INFORMATION

Depuis octobre 2024, la municipalité adhère au Groupe SACPA, afin de remédier à la divagation des animaux sur le domaine public.

Cette adhésion est nécessaire afin de limiter les risques pour la santé et la sécurité publiques, pour remédier aux nuisances provoquées par les animaux et pour satisfaire aux obligations de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 du code rural (relative aux animaux dangereux et errants), ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental.

Restitution de votre animal :

Forfait fourrière : 97 euros

Identification puce électronique : 75 euros

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs, au-delà un supplément de 9.80 euros pour les chats et 16 euros pour les chiens seront facturés, par jour de présence. Toute journée commencée est due.

Rappel :

la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du code pénal. Amende encourue : 45000 euros et 3 ans d'emprisonnement.

VigiPets.fr

Un nouveau service pour les animaux perdus et trouvés.

Le Groupe SACPA présente un service 100% connecté pour qu'ils retrouvent au plus vite leur foyer.



Né de l'expérience du Groupe SACPA dans la gestion de l'animal en zone habitée, VigiPets.fr est le premier et unique réseau pour déclarer son animal perdu 100% connecté en temps réel à plus de 35 centres animaliers répartis sur le territoire national.

Il couvre aujourd'hui l'ensemble des régions grâce aux implantations du Groupe SACPA et un réseau dense de près de 1000 partenaires. VigiPets est là pour permettre aux animaux de retrouver leur propriétaire le plus rapidement possible avec la mise en ligne d'annonces visibles, par tous, et pour toujours, gratuitement.

célèbre 30 ans d'aide à domicile dans le Morbihan

Cette fin d'année 2024 a été l'occasion pour AMPER de célébrer son 30ème anniversaire. Cinq événements ont permis de rassembler salariés et partenaires de notre association d'aide à domicile à Saint-Thuriau, Questembert, Colpo, Arradon et Sainte-Anne d'Auray.

L'association AMPER a été fondée en 1994 à Vannes à l'initiative de la Mutualité Sociale Agricole. Elle propose depuis 30 ans une palette de services destinés à accompagner les personnes dépendantes et leurs familles, tout en maintenant et en développant des emplois de proximité.

Aide à domicile, entretien du jardin et du logement, accompagnement du handicap, livraison de repas, soutien aux aidants et aux familles... AMPER accompagne ainsi plus de 4 000 bénéficiaires sur le Morbihan et l'Ille et Vilaine grâce au travail de plus de 350 salariés.

Lors de cet anniversaire, le directeur Pierrick Olivier a rappelé les grandes étapes du développement de l'association et plus généralement des évolutions du secteur de l'aide à domicile : le basculement progressif vers le mode prestataire, le lancement du portage de repas à Questembert, la démarche d'amélioration continue récompensée par une certification AFNOR depuis plus de 10 ans, le lancement de Bulle d'Air, service de répit pour les aidants, ou encore le soin apporté à l'amélioration des conditions de travail.

Président de l'association, Dominique Le Calvez, a salué l'engagement de nos collaborateurs et collaboratrices et rappelé l'importance des aides à domicile. Face au vieillissement de la population et au souhait de continuer à vivre à domicile, les besoins s'accentueront dans les années à venir.

Ce sont ainsi 43 salarié.e.s qui ont été mis.e.s à l'honneur : intervenant.e.s de terrain et personnel administratif, récompensé.e.s pour leur ancienneté, leur réussite aux trophées du SAP ou encore leur acte de bravoure.

Chacune de ces dates a également été l'occasion de partager un temps convivial grâce aux saynètes proposées par la troupe de théâtre « La Vilaine Compagnie », mettant en scène avec humour ou en musique diverses anecdotes vécues par le personnel d'AMPER.

Ces rencontres, clôturées par un cocktail, ont permis de partager un moment convivial entre personnels administratifs, intervenant.e.s de terrain (aide à domicile, TISF, agents de portage de repas...) et de valoriser ces métiers indispensables.



Alan GUILLO
Chef de service
Pôles Gestion - PRAD - Jardin - AAD - SAP

 02 97 46 54 79 ou 06 31 43 83 56
 alan.guillo@amper-asso.fr
 amper.asso.fr
 6 av Gal Borgnis Desbordes
 CS 40335 - 56018 VANNES Cedex



INFORMATIONS DÉCHETS ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

TRI DES DÉCHETS :

Le MémoTri fait peau neuve ! En français, en anglais ou en breton, ayez toutes les clefs en mains pour trier vos déchets ! Le MémoTri est disponible dans votre mairie, lors d'animations organisées par RMCom ou sur le site internet de Roi Morvan Communauté.

COLLECTE SÉLECTIVE (bacs jaune) :

SEULS les **EMBALLAGES** en **VRAC** sont autorisés dans les bacs jaunes. Afin d'apporter vos déchets aux bacs de collecte, chaque nouveau foyer peut retirer un sac cabas de 50L en mairie.

Tout sac opaque fermé, quel que soit le contenu, sera considéré comme un refus de tri.

Le centre de tri mécanisé ne peut distinguer le contenu du sac opaque ni trier le contenu qu'il contient si celui-ci est fermé. Ne rendez pas vos efforts de tri vains et videz le sac de tri dans le bac lors du dépôt!



Curieux de connaître le fonctionnement d'un centre de tri ? Effectuez une visite virtuelle du Centre de Tri sur :

<https://www.sotraval.fr/visite-guidee/>

Erreurs de tri et conséquences :

Certaines erreurs de tri peuvent avoir des conséquences dangereuses s'ils sont mis dans le bac jaune.

- Les seringues et aiguilles posent un risque physique et infectieux pour les employés du centre de tri. Elles sont à ramener en pharmacie dans le contenant prévu à cet effet.
- Le verre comporte un risque de blessure. Celui-ci doit être mis en colonne à verre pour les bouteilles, pots et bocaux et en déchèterie pour les autres types de verres.
- Les grands cartons bruns peuvent causer un blocage à la collecte et sur les tapis roulants. Ils sont à amener en déchèterie.
- Tous les objets métalliques qui ne sont pas des emballages ne doivent pas aller dans le bac jaune. Récemment un cardan de voiture a été retrouvé bloqué sur l'aimant et a causé une surchauffe. Le départ de feu a pu être évité à temps, cependant la bande de protection de l'aimant a fondu.

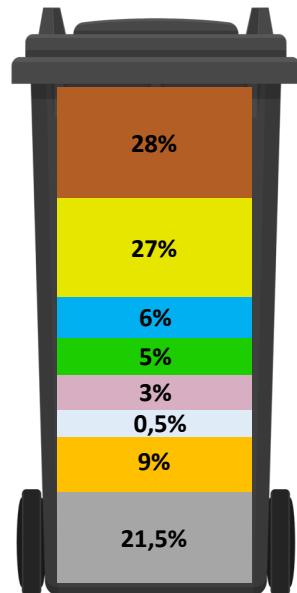
À savoir ! Le coût des refus de tri sur RMCom en 2024 est revenu à 300 000€, soit 12€/hab.

Pour le bon déroulement du processus, merci de suivre les consignes de tri. En cas de doutes sur le tri, contactez le service Déchets Ménagers pour poser vos questions.

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (bacs noir) :

Actuellement, un bac noir (OMR) coûte 961€/an contre 198€/an pour un bac jaune (CS) correctement trié. Un total de 66,2% des déchets du bac noir peuvent être redirigés en suivant les consignes de tri du MémoTri et 12,3% en collectes spécifiques.

Biodéchets : 56kg	5kg : Textiles
Emballages (bac jaune) : 54kg	1kg : Médicaments et DASRI
Papiers : 12kg	18kg : Déchèteries
Verres : 9,5kg	43kg : OMR



RAPPEL :

Le papier va dans les bornes à papier

Y sont acceptés : journaux, publicités, magazines, blocs-notes, papiers froissés, post-it, enveloppes, cahiers, annuaires, livres à couverture souple, ...



Le verre va dans les bornes à verre

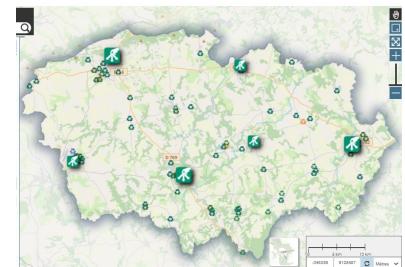
Y sont acceptés uniquement : les bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre



TOUS les textiles, linge de maison et chaussures, même usés, vont en bornes textiles (Croix Rouge, Borne Relais) Ceux-ci sont à déposer sec et propre en sac fermé inférieur à 100L.

Retrouvez l'emplacement des bornes à papier, verre et textile sur : <https://rmcom.bzh/tri-et-collectes-des-dechets>

Sélectionnez la couche correspondante à votre recherche, puis zoomez sur le lieu choisi



ANIMATIONS À VENIR

Ne manquez pas les animations à venir ! Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Formation d'initiation au compostage et Formation réduire ses déchets de jardin. contactez-nous pour plus d'informations et suivez nos actualités sur : <https://rmcom.bzh/les-animations-pour-reduire-nos-dechets>

RÉCAP' : MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS

Les horaires de mise à disposition des composteurs au Centre Technique Déchets Ménagers sont les mardis de 9h à 12h et les jeudis de 13h à 16h, hors jours fériés. Pour venir en dehors de ces horaires, prenez rendez-vous auprès de Léa Dénès.



Les tarifs des composteurs:

- 1er composteur depuis 2006 à 4€ pour le 320L ou 8€ pour le 560L
- 2nd composteur prix coûtant à 56€ pour le 320L ou 80€ pour le 560L
- Fournir un justificatif de domicile et règlement par chèque uniquement

NOUVEAU : INAUGURATION DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Des sites de compostage partagé existent sur Roi Morvan Communauté! Ceux-ci se situent à **Roudouallec, Lanvénégen, Saint-Tugdual, Kernascléden, Langonnet, Saint-CaraDEC-Trégomel, Le Croisty, Gourin, Priziac, le Faouët et Meslan**. Retrouvez leur emplacement sur : <https://rmcom.bzh/mise-disposition-de-composteur-0>

Pour faciliter le geste d'apport, un bioseau est mis à disposition par foyer à la signature d'une charte d'engagement.



À VENIR : FORMATIONS D'INITIATION AU COMPOSTAGE ET PERMANENCES DANS LES COMMUNES

Des formations gratuites sur inscription, ouvertes à tous les habitants de RMCom ainsi que des permanences de mise à disposition de composteurs ont lieu dans les communes de la collectivité. À l'issue des formations, les particuliers peuvent repartir avec leur premier composteur du foyer gratuitement.

Les dates et lieux sont disponibles sur les sites internet et Facebook de la collectivité et des communes.

Lien vers le site internet de RMCom : <https://rmcom.bzh/les-animations-pour-reduire-nos-dechets>

Un dépôt sauvage, qu'est-ce que c'est ?

C'est le geste d'abandon de déchets entraînant leur accumulation diverse et dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable.

Les jets de mégots, abandon de gravats ou d'encombrants sur le sol constituent un dépôt sauvage. De même au pied d'une colonne, d'un bac ou face à la déchèterie.

Soyez respectueux et déposez vos déchets aux endroits autorisés.

Aide à la location de broyeur à végétaux

Le service déchets propose une **aide d'un montant de 50€ par an et par foyer** pour louer un broyeur afin de valoriser vos déchets verts chez vous.

Le formulaire de demande de l'aide est disponible sur le site internet de la collectivité ou dans votre mairie et auprès des loueurs locaux.



Contacts

Service Gestion des déchets de RMCom
Centre Technique des Déchets,
5 Rte du Vieux Moulin 56320 Le Faouët

Accueil : 02 97 23 71 01 /
dechetsmenagers@rmcom.bzh

Prévention : 02 97 23 71 02 /
preventiondechets@rmcom.bzh

Compostage : 02 97 23 71 03 /
l.denes@rmcom.bzh

Calendrier 2026

Janvier						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février						
L	M	M	J	V	S	D
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars						
L	M	M	J	V	S	D
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Vœux du Maire

Avril 26						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5						
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai 26						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin 26						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Repas Crêpes

Kermesse de l'école

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

5 - Pardon de St Vincent
26 - Courses cycliste

Pardon de Saint Adrien

Octobre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre						
L	M	M	J	V	S	D
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Théâtre

A landscape photograph showing a road curving away from the viewer towards a horizon where a bright sun is setting behind a line of trees. The sky is a warm orange and yellow, transitioning to darker blues at the top. The foreground is dark, suggesting asphalt or a paved area.

La municipalité
vous souhaite
une
Bonne année

2026